

Réunion du Quartier N° 1 (Route Alignan du Vent) du 03/04/2024

Compte Rendu

34 participants

Point sur la dernière réunion du 03/05/2023

Le lampadaire route de Margon a été vérifié.

Les arbres rue Poquelin ont été taillés par la CCAM

Les avaloirs étaient nettoyés

Concernant le dépôt de pierres signalé du côté de Cantossel, il s'agissait d'une parcelle privée que le propriétaire a fermée.

La parole est donnée à l'assemblée.

- Concernant le dysfonctionnement de l'éclairage public sur le bas d'Abeilhan c'est l'horloge astronomique du poste central du quartier qui a grillé. Nous sommes dans l'attente de son remplacement.

- L'entretien du fossé du chemin des moulières est bien au planning des agents en charge de son entretien. Ceci dit nous venons de subir de fortes pluies et l'écoulement c'est bien déroulé.

- Rue Poquelin, les aboiements du chien de M. Hérault excèdent les riverains. Un courrier d'avertissement vient d'être envoyé au propriétaire.

- Mme Castagné demande le fonctionnement des autorisations d'urbanisme car visiblement son voisin qui a fait des travaux d'agrandissement aurait une pente de toit donnant sur sa parcelle.

M. le Maire rappelle donc qu'en la matière, au dépôt de l'achèvement des travaux par un pétitionnaire, un contrôle de conformité est réalisé. Dans le cas où les travaux n'ont pas été réalisés selon le permis déposé, le certificat de conformité n'est pas délivré.

Après vérification, lors du dépôt d'autorisation de travaux, cette personne a été informée par un courrier lui signifiant qu'un chéneau encastré sous sa toiture devra être réalisé pour être en conformité. Toutefois, si ce n'est pas le cas, et dans la mesure où le problème est situé sur du domaine privé, c'est à Mme Castagné de faire valoir ses droits auprès des tribunaux. Mais avant, il serait bon qu'elle se rapproche de son assureur.

- un débat est lancé sur le SICTOM. Outre les explications que vous trouverez plus bas, la rue des Romarins et le lotissement des Romarins change de système de collecte à compter du 06/04/2024 ce quartier passe en point d'apport volontaire collectif. Cela signifie qu'ils

n'auront plus de bacs individuels dans leur jardin et devront porter les déchets recyclables ou pas dans les nouveaux bacs prévus à cet effet. Si M. le Maire a validé ce changement auprès des services du SICTOM, il fait savoir que contrairement à ce qu'il a pu vous être rapporté par ces mêmes services, ce n'est pas à l'initiative de la municipalité. En effet à la suite des travaux réalisés sur le trottoir de l'avenue Molière et pour gagner quelques places de stationnement, M. le Maire a demandé au SICTOM de déplacer les bacs existants. Le SICTOM en a profité pour mettre en place pour ce quartier, le point d'apport volontaire collectif que le SICTOM veut progressivement mettre en service dans toutes les communes de son territoire.

- Il est demandé s'il n'était pas possible d'obliger certains propriétaires à finir de crépir leurs clôtures. NON il est impossible d'obliger. Par contre, dans les prochains lotissements, les lots seront vendus directement avec des clôtures incluses et crépies.

- Il est aussi relevé par cette même personne que dans la rue Clément Ader l'herbe pousse et qu'il faudrait l'enlever. Elle-même l'a fait devant chez elle ce qui devrait être le cas chez tout le monde. M. Le Maire rappelle que nous ne pouvons plus utiliser de pesticides et qu'en cette période l'herbe pousse très vite. Une équipe tourne pour cela mais ne peut pas être partout à la fois. Il faut prendre en compte maintenant que l'herbe fasse partie de notre paysage rural.

- Il est demandé un miroir rue Gustave Eiffel car lors du passage des bus scolaires cette personne a des difficultés à sortir de chez elle. Nous allons vérifier cela et y remédier le cas échéant. Cette même personne demande de vérifier le mauvais stationnement de certains devant son entreprise durant l'été. Ce sera fait.

- Il est demandé quand l'aquarium sera ré-ouvert au club d'échecs. M. le Maire rappelle que suite à l'oubli d'éteindre le radiateur de ce local avant les fêtes de Noël, un incendie s'est déclaré sans gravité certes mais avec pas mal de dégâts. Les travaux sont presque terminés. Il rappelle aussi que depuis le début de l'année, le club house du tennis est mis à disposition du club d'échecs le temps des travaux.

- Mme Escande, se plaint de l'état des parcs de jeux pour enfants. En ce qui concerne le matériel, visiblement Mme Escande n'était pas au courant qu'ils vont être refaits à neuf (voir plus bas les projets sur le sujet). Il est contrôlé et réparé le cas échéant deux fois par an par une entreprise agréée. Donc aucun problème de sécurité. Pour la salubrité des lieux, un agent passe tous les vendredis et maintenant tous les mercredis en plus. L'entretien est donc bel et bien fait. Malheureusement avec toute la meilleure volonté on ne sera jamais à l'abri des incivilités des jeunes. Mais c'est plus facile de se plaindre de la Mairie. Ceci dit, à l'avenir, plutôt que de se plaindre, même gentiment sur Facebook, avec un coup de fil à la mairie cette personne peut avoir toutes les explications voulues ou faire tout simplement remonter un problème qui nous aurait échappé. Cela évitera les commentaires stupides qui en découlent.

- Suite à l'intervention de plusieurs personnes de l'assemblée un débat est lancé sur la bibliothèque qui serait loin d'être efficace et ne servirait à rien. Nous allons revoir son organisation.

- Il est remonté que la plaque d'identification de la rue Poquelin n'est toujours pas remise depuis la fête locale de l'an dernier. Comme celle du chemin de Pouzac manque aussi ce sera l'occasion de s'en occuper.

- A-t-on le droit de brûler les végétaux dans son jardin ? NON si cela arrive il faut prévenir la gendarmerie.

- Nicolas Ghorra prévient de la mise en place du 'Vide grenier de quartier » qui aura lieu pour ce quartier, le dimanche 14 avril et invite l'assemblée à y participer aussi convivialement que possible.

Informations Municipales.

Institution du Conseil Municipal des Jeunes :

10 Jeunes des Classes de CM1 et CM2 ont dernièrement été élus par leurs camarades pour constituer le CMJ.

3 d'entre eux ont ensuite été élus pour représenter le CMJ au Conseil Municipal des Adultes.

Leur première intervention a eu lieu lors de la cérémonie du 11 novembre

COMPTES FINANCIERS DE LA COMMUNE :

Le compte administratif 2023 a été validé par le conseil municipal. Il affiche un excédent annuel 198278 €, un excédent global 623584€ pour des dépenses d'investissement de 423543 €

La CCAM va augmenter son fond de concours de 50000 à 75000€ que non affecterons à nos prochains investissements sur les deux dernières années du mandat.

SICTOM :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les nouvelles augmentations de tarif, les nouvelles consignes de tri et les accès contrôlés des déchèteries :

La cour des comptes nous a demandé d'uniformiser les taux de la TOM sur le territoire du SICTOM. En effet, il intervient sur trois AGGLO qui appliquent chacune des taux différents. Légalement c'est interdit, une régie doit avoir un taux identique sur son territoire pour une question d'équité entre les contribuables. L'AGGLO d'Agde est à 15,50% environ, l'AGGLO de Béziers et la CCAM sont environ à 14,08%. Nous avons pourtant demandé au SICTOM de baisser l'AGGLO d'Agde plutôt que d'augmenter les autres. Le problème est que cette dernière représente 80% des recettes du SICTOM. Baisser son taux serait un trop gros manque à gagner qu'il faudrait combler d'une manière ou d'une autre. A la CCAM nous avons donc voté l'augmentation mais sur 3 ans.

En ce qui concerne le contrôle d'accès aux déchèteries, M. le Maire rappelle que le SICTOM a vocation de récupérer avant tout les OM des habitants privés et non des entreprises. Elle le faisait bien volontiers jusqu'à présent moyennant une Taxe Additionnelle dans la mesure où la plupart des entreprises ne payent pas de TOM. Cette TA était facturée sur le bon vouloir des entreprises à se faire connaître des services du SICTOM. Bien entendu ils n'étaient pas nombreux d'où la mise en place de ce contrôle d'accès.

Nouveau au service des Abeilhanais :

Trois Food-trucks sont désormais installés devant la Mairie. Le Vendredi, le J-BURGER qui vous propose toute une gamme de Burger. Le Samedi Pizza del Tony qui vous propose ses pizzas au feu de bois.

Ecole de musique intercommunale :

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal a décidé de sortir de l'Ecole. Déjà deux communes sur huit l'ont déjà quittée. Si la qualité de l'enseignement n'est pas remise en cause, de multiples dysfonctionnements et un manque de considération des communes membres ont fait que le conseil municipal a analysé dernièrement le bien fondé de notre adhésion et a jugé qu'il valait mieux quitter l'école.

Un point sur les activités associatives :

Une mise au point par la création d'une charte pour l'utilisation des salles prêtées au foyer rural devient primordiale. En effet, beaucoup trop de débordements pénalisant la commune sont à déplorer. Le Foyer Rural, très dynamique, a vu ses activités et le nombre d'adhérents grossir de manière importante. Si l'on ne peut que se réjouir de ce succès, nos moyens matériels, humains et financiers ont tout de même des limites. Il est donc important aujourd'hui d'établir un règlement pour encadrer le fonctionnement des activités pour le bien de tous.

Une information d'interventions des services de l'état sur la cabanisation :

En début de semaine la DREAL avec la gendarmerie et les élus sont intervenus sur deux points noirs sur le territoire portant atteinte à l'environnement et à une cabanisation en milieu naturel et protégé. Même si les enquêtes sont longues et discrètes, les interventions sont musclées. Résultat des courses, 2 propriétaires sont mis en demeure de remettre les lieux en l'état d'origine, de stopper leurs activités polluantes dans les 3 mois sans quoi une décision de justice sera rendue.

Projets à venir :

- M. Le Maire apporte quelques précisions sur l'avancement du château d'eau. Tout est en bonne voie. Une réunion technique a eu lieu pour caler le démarrage des travaux sur l'année 2024.
- Du coup, comme il viendra en lieu et place de l'aire de jeu existante, nous allons procéder à la rénovation des nos aires de jeux pour enfants. Les deux parcs existants vont être

renovés. Un de plus sera créé aux Pradelles et un autre au Rabelais lors de la création du futur lotissement. De plus au square Mitterrand et sur les berges de Thongue des agrès de sports vont être installés. Nicolas Ghorra en explique les grandes lignes.

- M. Le Maire rappelle que la commune adhère à un nouveau service de communication aux abeilhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, c'est l'équivalent, en mieux, de l'application ILLIWAP. En plus vous pouvez vous abonner à un service d'alerte que vous trouverez sur le site internet.

- M. le Maire informe l'assemblée que le PLU a été adopté par le CM ainsi que par CCAM qui a la compétence. Tous les PPA ont donné un avis favorable. L'enquête publique débutera le 19/04/2024 pour une durée de 1 mois avant validation définitive de notre PLU.

- M. le Maire rappelle que des jardins partagés derrière la cave coopérative sont encore disponibles. Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.

Dates à retenir :

Dimanche 14/04/2024 Vide grenier de quartier sur le bas d'Abeilhan

Dimanche 14/04/2024 de 10h à 18h Marché de Printemps de passion Nature